

# Rapport de la mission de Michel Rocard au Rwanda, du 28 Août au 1er Septembre 1997.

---

**1-1-** L'initiative de cette mission revient à Jean Carbonare, ingénieur des Arts et métiers, qui a derrière lui une longue carrière de militant anticolonialiste commencée en Algérie avec Germaine Tillon et Robert Buron, poursuivie après 1962 dans la coopération technique internationale pour l'agriculture et la reforestation.

S'étant rendu au Rwanda pour la première fois en 1993 avec la mission de la FIDH, il découvrit et dénonça les premières manifestations du génocide qui devait exploser en 1994, ce qui lui valut l'estime et la confiance des autorités du FPR, aujourd'hui les deux plus hautes autorités de l'État rwandais. Il a donc été le messager tout autant que l'instigateur de cette mission qui lui paraissait nécessaire pour renforcer la confiance entre la France, l'Union européenne et le gouvernement rwandais, et qui répondait à un réel désir de ce dernier de liquider la méfiance mutuelle qui règne sur ces relations et de rechercher les bases d'une coopération renouvelée pour l'avenir. C'est donc à l'invitation du Président Bizimungu que je me suis rendu au Rwanda du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre, accompagné de Michel Levallois, préfet honoraire, ancien Président de l'ORSTOM<sup>1</sup>, délégué pour l'Europe de l'organisation internationale Environnement et développement du tiers monde (ENDA).

**1-2-** C'est donc en ma qualité de Président de la Commission pour le développement et la Coopération du Parlement européen que j'ai été reçu par les autorités *[sic]* gouvernementales de ce pays. Par le Président de la République au cours d'une audience à laquelle devait également assister le vice-Président, ministre de la défense, mais il en fut empêché au dernier moment par une crise de paludisme. Par le Premier ministre et les ministres des affaires étrangères, des finances et du plan, en fait par son secrétaire d'État, par le Président et le bureau de l'Assemblée nationale. Le programme officiel avait prévu deux déplacements en province, le premier, dans le Sud, le surlendemain de mon arrivée, pour une visite de l'ossuaire de Murambi et une rencontre avec le recteur et les doyens de l'Université de Butaré, le second, dans le nord, pour la présentation d'une usine à thé réhabilitée avec l'aide de l'Union européenne et d'un village en construction (un shelter programme sur financement européen)..

Avec l'aide du chargé d'affaires français, en l'absence de l'ambassadeur retenu à Paris par son ministère pour la réunion des ambassadeurs, et celle de Jean Carbonare, j'ai pu compléter et enrichir ce programme officiel. C'est ainsi que j'ai tenu à rendre visite au Procureur adjoint du Tribunal international pour le Rwanda, à la mission d'observateurs des Droits de l'homme des Nations Unies, que j'ai reçu le représentant du PNUD, organisé un déjeuner des ambassadeurs des pays de l'Union Européenne représentés à Kigali, que j'ai eu des entretiens avec une délégation du FPR conduite par son Vice-Président et Secrétaire général, avec le Président du MDR, parti d'opposition mais membre du gouvernement d'union nationale, avec le Vice-Président de l'Alliance réformée mondiale, avec un théologien laïque de Butaré engagé dans une action de formation à la réconciliation, avec un prêtre proche du FPR, fondateur et animateur d'un *[sic]* agence d'information dissidente par rapport aux organes officiels de l'Eglise rwandaise. Un déplacement sur le terrain là où l'ARDEC, association créée par Jean Carbonare, reconstruit des maisons et appuie le développement agricole, a mis une dernière touche de concret et d'espoir au tableau que j'ai vu du Rwanda d'aujourd'hui.

<sup>1</sup> Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

Les deux dernières heures de mon séjour à Kigali furent réservées à la presse: une interview à la télévision danoise, à l'Agence France Presse, et une conférence de presse à laquelle ont participé la télévision et la radio rwandaises, ainsi que plusieurs journaux locaux.

**1-3-** Qui pouvait prévoir que le petit Rwanda, cette "Suisse" de l'Afrique ferait irruption sur les écrans du monde par des massacres d'une ampleur et d'une brutalité inimaginables? Comment admettre que ce peuple totalement christianisé, encadré par des missions puissantes sinon toutes puissantes, ait été la victime, mais aussi le complice, d'une manipulation ethnique, puis raciale, conduisant à ce que l'on ne devait plus jamais revoir, après les génocides des Arméniens, des Juifs et des Cambodgiens? Car le génocide de 1994 au Rwanda n'est pas une de ces péripéties incompréhensibles propres au continent africain. Il est le résultat de l'image que ses premiers colonisateurs allemands, lui ont fabriquée, que ses administrateurs et ses missionnaires belges lui ont appliquée, que ses élites ont adoptée, qu'un pouvoir menacé a transformé en "nazisme tropical".

Il nous faut comprendre. Comprendre, pour éviter le renouvellement des horreurs qui ont ensanglanté le Rwanda depuis 1959 et, qui ont culminé avec les massacres de 1994: comprendre ce qui s'est passé chez les Rwandais, mais aussi. comprendre la . passivité et la complicité du gouvernement français et les ambiguïtés de l'opération Turquoise<sup>2</sup>. Comprendre, pour que nous ne risquions pas, Union européenne et gouvernement français, d'être à nouveau manipulés, anesthésiés par le leurre d'une grille de lecture ethnique et de passer à côté d'une chance de reconstruction et de réconciliation de ce pays.

**1-4-** Telles sont les questions auxquelles j'ai essayé de trouver des réponses auprès de mes interlocuteurs pendant cette mission. Les pages qui suivent développent les idées qui se sont progressivement imposées à moi au fil des nombreux entretiens et des rencontres que j'ai eues à Kigali et des deux déplacements que j'ai faits à Butare et dans le nord, à la frontière de l'Ouganda, pendant cinq journées d'une intense quête de sens. Elles doivent également beaucoup à la consultation de la presse et des ouvrages consacrés au génocide rwandais.

Les résultats de cette mission sont de deux ordres. Les premiers sont de l'ordre de la connaissance de ce pays, de sa situation passée et présente, de la compréhension de ce qu'il a vécu, de l'appréciation des forces en présence, à l'intérieur et sur la scène internationale. Les seconds sont de l'ordre de l'action: quels résultats politiques, quelles ouvertures, quelles perspectives pour la coopération européenne, pour les négociations sur l'avenir de l'accord de Lomé, quelles informations donner aux médias, quelles recommandations faire aux ONG?

Le but que je me suis proposé en le rédigeant a été de rappeler que le génocide rwandais n'est pas un épisode de l'histoire africaine mais qu'il est un drame de l'histoire universelle, de montrer que les démons qui l'ont rendu possible ne sont pas exorcisés, de plaider pour qu'il reçoive un traitement moral, politique, et financier spécifique, en particulier de la part de la France et de l'Union européenne.

Il comporte trois parties, consacrées

- 1) au génocide, tragédie de l'ethnisme,
- 2) à la politique de reconstruction et de réconciliation du gouvernement,

<sup>2</sup> F.X. Verschave, a publié dès 1994 aux éditions La Découverte une analyse de la politique de la France au Rwanda sous le titre: "Complicité de génocide".

- 3) aux responsabilités de de la communauté internationale et en particulier de l'Union européenne.

## **I. De l'ethnisme au "nazisme tropical": le génocide**

**I-1-**Le mécanisme qui a fait passer ce petit pays chrétien de l'ethnisme au racisme interne puis au génocide, est maintenant parfaitement connu. Il a été disséqué et analysé par des chercheurs, des historiens et des politologues qui ont su éclairer l'utilisation qui, avait été faite, sciemment ou pas, des travaux des anthropologues. Car, et ce n'est que l'un de ces multiples paradoxes que nous offre le Rwanda, le royaume et la société traditionnelle rwandaise furent très complètement et très finement étudiés. Quant aux faits et aux évènements de 1994 et qui ont été qualifiés de génocide, ils sont solidement établis. S'ils sont discutés comme le sont depuis quelques temps les horreurs du nazisme, il faut voir dans ce révisionisme un signe supplémentaire de leur parenté, car ce qu'a vécu le Rwanda relève "d'un nazisme tropical"<sup>3</sup>.

Nous n'avons pas cherché ici à redire ce qu'ont écrit Colette Braeckman, journaliste belge, Jean-Pierre Chrétien, agrégé d'histoire spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs, Gérard Prunier, historien spécialiste de l'Ouganda qui a vécu la curieuse mais délicate aventure de conseiller les responsables militaires de l'opération Turquoise. Leurs travaux et ceux de beaucoup d'autres, se recourent sur l'essentiel: il y a eu génocide et la responsabilité doit en être imputée à ceux qui l'ont rendu possible, puis qui l'ont préparé. Nous les avons donc lus pour comprendre et nous les avons utilisés sans vergogne, en ne les citant que lorsque nous leur devons un emprunt formel.

Nous sommes délibérément restés centrés sur le Rwanda et avons évité de chercher des parallélismes avec le Burundi. Non pas que nous ignorons les similitudes qui font de ces deux pays des frères jumeaux, se partageant les mêmes paysages, et les mêmes peuples, ayant connu le même colonisateur et devant gérer le même conflit "ethnique"; mais parce que leur histoire de ces dernières années est différente et parce qu'elle est perçue comme telle par les Rwandais. L'embargo que le Rwanda applique au Burundi depuis le coup d'Etat du major Buyoya illustre assez bien ce voisinage dans la différence.

### **I-2-Massacres ou génocide?**

Nul ne conteste qu'entre le 4 avril 1994, date de l'attentat qui provoqua la chute de l'avion qui ramenait le président Habyarimana à Kigali, et le 4 Juillet, date de la prise de la capitale par les Forces armées du Général Kagamé, le Rwanda ait été le théâtre, et son peuple la victime, d'une explosion de violence, de meurtres et d'atrocités dont l'ampleur a été estimée par le Comité international de la Croix-Rouge à un million de victimes, soit 10.000 par jour pendant trois mois.

La Commission des droits de l'Homme des Nations Unies a officiellement reconnu le génocide le 28 Juin 1994, mais la communauté internationale a mis quelque temps à voir dans ces massacres collectifs autre chose qu'une manifestation paroxystique, du "tribalisme africain",

<sup>3</sup> l'expression est de JP Chrétien dans *LIBÉRATION* du 26 avril 1994

l'exemple même de "l'affrontement interethnique", caractéristique de "la fatalité africaine de la violence"<sup>4</sup>?

Ce qui s'est passé au Rwanda n'est pas de cette nature, si tant est que le tribalisme ou l'ethnisme puissent expliquer quoi que ce soit en Afrique. Pour répondre à une crise sociale et politique et à la guerre civile déclenchée par le Front patriotique rwandais en Octobre 1990, le régime Habyarimana a désigné la minorité tutsi comme bouc émissaire, et justifie, préparé et fait exécuter la liquidation systématique des traîtres Tutsis et de leurs complices hutus, au nom des droits de l'ethnie Hutu, identifiée à la majorité et à la nation.<sup>5</sup>

### **I-3- Un ethnisme colonial pour une théocratie tropicale**

Il y a eu génocide au Rwanda par l'ampleur et l'horreur des atrocités, mais surtout par le fait que celles-ci ont été préparées, justifiées, encouragées par la dérive d'un ethnisme colonial devenu fou. Les analyses de Colette Braeckman, de Jean-Pierre Chrétien, de Gérard Prunier, pour ne citer qu'eux, font apparaître que l'immatriculation ethnique a été mise au coeur de la colonisation belge, et que la Belgique a projeté en Afrique les conflits ethniques et d'identité qui la déchirent elle-même.

Une vision ethniciste de la société rwandaise, fondée sur la fameuse distinction entre "les longs", clairs et intelligents et nobles Tutsis, "évidemment" des Hamites, et les "courts", noirs, frustrés serfs Hutus, "évidemment" des Bantous, a été fabriquée au XIX<sup>e</sup> siècle et vulgarisée par les explorateurs et les premiers colonisateurs allemands. Reprise par les administrateurs et les missionnaires belges et inscrite dans les institutions, elle a été à la base d'une politique d'administration indirecte qui, s'appuyant sur le roi et sur ses "notables", s'est servi des Tutsis et les a favorisés au détriment des Hutus. C'est vers 1930 que l'administration belge crée la carte d'identité obligatoire, avec mention d'appartenance ethnique, quitte à devoir déterminer elle-même qui était Tutsi et qui était Hutu. Dans une population qui était en train de se mêler, les critères économiques (dix vaches) furent dominants. Cela a tenu jusqu'au jour où ces trop intelligents Tutsis, gagnés par le mouvement d'émancipation des peuples colonisés des années cinquante, ont voulu s'affranchir de leurs tuteurs belges et de leurs missions religieuses.

Avec une habileté et un cynisme remarquables, les missions et l'administration coloniale belges décidèrent de tourner le dos à la minorité qu'ils avaient favorisée et utilisée jusque là. Découvrant les mérites de la loi majoritaire et de la démocratie, ils décidèrent de s'appuyer sur la masse de ceux qu'ils avaient tenus jusque là dans l'obéissance et la servitude. "Le racisme à l'encontre des Tutsis devint un instrument de la "révolution sociale"<sup>6</sup>, et la Révolution un moyen de contrôler le futur État en le faisant échapper "aux mauvais" Tutsis et en le confiant aux "bons" Hutus: la révolution contre l'indépendance, en somme. Cette manipulation sémantique et symbolique qui avait d'abord joué au profit de la minorité tutsi, avait permis au colonisateur belge d'administrer le pays dans le calme et aux missions de battre des records de baptêmes. Elle allait servir ensuite à s'assurer la complicité d'une majorité hutu et à exclure du nouvel État accédant à l'indépendance une élite qui se revendiquait rwandaise avant que d'être hutu ou tutsi.

<sup>4</sup> Alain Juppé; Point de vue in *LIBERATION* du 16 juin 1994 cité par Eric Gillet, le génocide devant la justice, Les politiques de la haine, Juillet-août 1995, n° 583, *LES TEMPS MODERNES*

<sup>5</sup> CHRÉTIEN, JP Introduction, in Rwanda, *LES MÉDIAS DU GÉNOCIDE*, Karthala 1995

<sup>6</sup> BRAECKMAN, COLETTE, *TERREUR AFRICAINE*, Fayard, 1996, page 68

En 1957, L'église catholique et le dernier gouverneur belge approuvèrent le Manifeste des Bahutus qui dénonçait le monopole économique social. et culturel des Tutsis<sup>7</sup>. Les assassinats de la Toussaint de 1959, devenue le "1789 rwandais", préludèrent aux victoires électorales du Parmehutu, à la liquidation de la monarchie que les Belges avaient tolérée et contrôlée jusque là, à la proclamation de la République, enfin à une indépendance de fait que la commission, de tutelle de l'ONU, dans le contexte de guerre froide de l'époque, fut bien obligée de reconnaître. Il faut s'arrêter un instant sur ce moment de l'histoire de ce pays pour bien. comprendre ce qui va se passer et pourquoi tant de belles et bonnes âmes, assurément, ces missionnaires et ces administrateurs convaincus de défendre leurs protégés contre l'athéisme et le communisme, ont pu tomber dans le piège d'une haine raciale qui a conduit au génocide. Qu'il y ait une majorité hutu et une minorité tutsi, c'est l'évidence, même si les critères officiels de distinction ont varié, critères raciaux, la taille, puis sociaux et économiques, le nombre de têtes de bétail, administratifs enfin, une mention sur la carte d'identité. Que la majorité hutu ait été longtemps brimée par ceux qu'elle percevait comme une classe privilégiée, voire noble, l'histoire en témoigne. Qu'elle ait voulu s'affranchir de cette dépendance, quoi de plus normal. Mais à partir de là tout bascule: les critères raciaux, tout artificiels et discutables qu'ils fussent, servent de socle et de moteur à une révolution au demeurant inéluctable. A la différence, et elle est de taille, de la Révolution française, la Révolution sociale des Bahutus ne s'est pas proposée de construire une nation avec des citoyens égaux en droit. Elle s'est bâtie sur la diabolisation et sur l'exclusion des "autres".

#### **I-4, ... qui se transforme en "nazisme tropical" et aboutit au génocide.**

Lorsque le pays accède à l'indépendance, le 1<sup>o</sup> juillet 1962, 120.000 Tutsis ont cherché refuge à l'étranger. Le régime du Président Kayabanda, conseillé et parrainé par Mgr Perraudin, et appuyé sur le Parmehutu met en place une "démocratie des quotas". En fait, un système ethnique se substitue au système démocratique, une logique raciste remplace les règles de l'État de droit, afin d'assurer les droits de la majorité contre ceux d'une minorité abusive. Le Rwanda est entré sans s'en rendre compte dans la logique tragique d'une manipulation ethnique à des fins politiques qui va le conduire au génocide.

Car le génocide était au bout des compromissions des Belges et des Missions avec leurs nouveaux alliés hutus. Personne ne sut le voir, et surtout le dénoncer à temps. Lorsque Juvénal Habyarimana prit le pouvoir en 1973, l'Eglise, jusque là inspiratrice du pouvoir politique, lui devient subordonnée.<sup>8</sup> La solidarité raciale tint lieu de légitimité politique à un régime qui sombra dans l'incapacité, le népotisme et la corruption. Contesté à l'intérieur par une bourgeoisie montante et à l'extérieur par les réfugiés regroupés depuis 1989 en un Front patriotique, et décidés à rentrer chez eux, les armes à la main, le régime Habyarimana chercha son salut dans l'exaltation de la race hutue, majoritaire et légitime, et dans la diabolisation de la race tutsi, minoritaire, dominatrice et exploiteuse<sup>9</sup>. L'opposition qu'il prétendait réduire, bien qu'appuyée sur, les exilés que la Révolution hutu de 1959 avait chassés, n'était pas cimentée par son caractère ethnique mais par le refus d'une dictature militaire, soutenue par la France, et par la contestation d'églises compromises avec un gouvernement corrompu et qui vouait ses

<sup>7</sup> BRAECKMAN, COLETTE, *TERREUR AFRICAINE*, Fayard, 1996, page 43

<sup>8</sup> BRAECKMAN, COLETTE. *TERREUR AFRICAINE*, Fayard, 1996. page 70

<sup>9</sup> Le journal "gouvernemental" Kangura publia le 10 décembre 1990 un manifeste intitulé " Les dix commandements " et dictant aux Hutus la haine et la ségrégation ethnique à l'égard des Tutsis. Au dos figurait une photo du Président Mitterrand "un véritable ami du Rwanda"..

opposants à l'extermination. Les extrémistes du régime, en revanche, utilisèrent la solidarité ethnique pour vider de leur substance les ouvertures politiques que le Président Habyarimana tenta sous la pression de la France et sur les conseils de Mobutu après le discours de La Baule, en Juillet 1990, et après la première offensive du FPR. Ils la transformèrent en haine raciale, afin de faire obstacle aux négociations pour le partage du pouvoir entre le parti unique et les autres partis, puis pour saboter l'application des accords signés à Arusha<sup>10</sup>. Une propagande raciste se développa pour mobiliser le peuple rwandais contre l'armée des exilés du FPR, ceux que l'on a appelé les "cancrelats". Elle conduisait à l'extermination de tous les ennemis du régime, les Tutsis d'abord, mais également les Hutus opposants devenus des traîtres à la patrie. La radio, la presse, les associations contrôlées par la maison du Président lancèrent une campagne d'intimidation et de préparation au meurtre. Le dossier établi par Reporters sans frontières à la demande du Directeur de l'Unesco (Décision 145 EX/ Dec.8.3) et réalisé par un équipe de scientifiques dirigée par Jean-Pierre Chrétien, apporte les preuves de la mise en oeuvre à partir de 1990, par une presse écrite et audiovisuelle à la solde du Président Habyarimana, d'une propagande d'une violence extrême, fondée sur une idéologie de races et sur le maniement de la peur et de la haine ethniques<sup>11</sup>. Dans un pays où l'obéissance aux ordres est une seconde nature, les consignes d'extermination des Tutsis et des Hutus qui étaient leurs complices parce que dans l'opposition, furent suivies, la machette à la main, par une population conditionnée. L'utilisation de machettes et d'autres procédés "barbares" de mise à mort individuelle et collective ne doit pas masquer le fait que les racines de ce conflit se trouvent dans la mise en oeuvre savante de méthodes 'très' modernes de manipulation des foules<sup>12</sup>. Comment expliquer autrement la participation active au génocide de nombre d'intellectuels, de cadres de l'enseignement, de la santé, de l'administration, des églises, la responsabilité des femmes instruites dans l'implication massive et profonde des femmes dans les massacres<sup>13</sup>?

### I-5- Un génocide qui dérange

Le génocide a été exécuté par des Rwandais contre des Rwandais, mais il a été préparé avec la complicité des missions religieuses et de la coopération française qui n'ont pas su, ni voulu voir où risquait de conduire un ethnisme devenu un véritable racisme<sup>14</sup>. "Ce drame est politique et non tribal"<sup>15</sup>? Et c'est bien cela qui dérange, car il n'est pas possible de le mettre sur le compte des haines ethniques qui ensanglantent l'Afrique. Le "schéma ethnique", la "représentation générique de l'Afrique", la "représentation ethniste des champs politiques de l'Afrique"<sup>16</sup> résistent à reconnaître l'exploitation politique qui a été faite de la traditionnelle

<sup>10</sup> péniblement négociés de mars à 1992 à janvier, et signés à Arusha le 4 août 1993.

<sup>11</sup> CHRÉTIEN, JEAN-PIERRE, sous la direction de *RWANDA LES MÉDIAS DU GÉNOCIDE*, Kartala, Paris, 1995.

<sup>12</sup> BRAECKMAN, COLETTE, *HISTOIRE D'UN GÉNOCIDE*, OPUS CITÉ Fayard, 1996, page 284.

<sup>13</sup> AFRICAN RIGHTS, *RWANDA MOINS INNOCENTES QU'IL NY PARAÎT*, Traduction française de NOT SO INNOCENT: WHEN WOMEN BECOME KILLERS paru à Londres en 1995.

<sup>14</sup> Dans *LES MONDES DE FRANÇOIS MITTERRAND*, Fayard, Paris 1996, HUBERT VÉDRINE qui pendant les deux derniers septennats, fut en charge des affaires étrangères à l'Élysée, rejette vigoureusement l'accusation "fausse, absurde et ignoble" que la France aurait "délibérément" appuyé au Rwanda un régime qui préparait un génocide».page 703. Il n'en est que plus regrettable que notre politique ne se soit pas plus tôt et plus clairement démarquée de la dérive raciste, pourtant manifeste, du régime Habyarimana.

<sup>15</sup> STEPHEN SMITH dans *LIBÉRATION* du 13 avril 1994.

<sup>16</sup> LE PAPE, JEAN-MARC, Des journalistes au Rwanda, *LES TEMPS MODERNES*, OPUS cité

rivalité économique, sociale et politique Tutsi - Hutu. Il faut pourtant admettre qu'une haine raciale a été sciemment utilisée par une minorité de la majorité hutu, celle de l'akazu, la "hutte" présidentielle", pour conserver le pouvoir. Et les responsables ne sont pas tous au Rwanda: "Cette confusion entre démocratie et dictature de la majorité, les Rwandais n'en sont pas seuls responsables, loin s'en faut", a écrit Colette Braeckman<sup>17</sup> Le génocide est donc menacé de banalisation par tous ceux qui de près ou de loin ont pactisé avec la politique rwandaise fondée sur une justification ethnique.

Les Missions au Rwanda, de même que les Eglises. et les associations humanitaires, la presse internationale ont condamné les atrocités commises en 1994. Mais elles sont restées étrangement fidèles à la grille de lecture ethnique "Hutu-Tutsi", que le colonisateur belge puis les deux premières républiques de ce pays avaient adoptée. Soit qu'en toute bonne foi elles croient respecter une spécificité africaine qui n'est rien d'autre qu'un vestige des manipulations coloniales, soit. elles sont victimes d'une autre manipulation, celle-là, très politique, des opposants au régime actuel qui. croient toujours à l'efficacité de la manoeuvre qui consiste à plaider pour la défense des droits d'une ethnie majoritaire hutu injustement soumise à une minorité tutsi, cette dernière réduite aux effectifs des exilés revenus au pays après trente ans d'absence.

Le Pape Jean-Paul II a, dès le 15 mai 1994 parlé d'un "véritable génocide" et le 14 mars 1995, à Nairobi, il a déclaré que "les membres de l'Eglise qui ont péché durant le génocide doivent avoir le courage de supporter les conséquences des faits qu'ils ont commis"<sup>18</sup>. Ces déclarations ne peuvent empêcher les responsables des congrégations missionnaires impliquées, de voir approcher avec angoisse le moment de devoir rendre compte de la complicité et parfois de la participation directe de certains des leurs aux atrocités de 1994.<sup>19</sup>

Loin de faire oublier les complaisances de la France à l'égard du régime d'Habyarimana, l'opération Turquoise dont nos militaires sont si fiers, est un des motifs de méfiance et de ressentiment des nouvelles autorités rwandaises à l'égard de notre pays, car elle a créé une complicité de fait entre notre pays et les responsables du génocide. Rappelons qu'initialement prévue pour bloquer l'avancée des troupes du FPR et aider l'armée rwandaise, elle a dû se limiter à une opération humanitaire. Mais même ceux qui l'avaient demandée pour mettre fin au carnage, et qui, comme Médecins sans frontière ne peuvent être accusés de laxisme à l'égard du génocide, n'avaient pu prévoir que l'armée française ne mettrait pas fin aux massacres en s'interposant entre les belligérants, mais qu'elle en retarderait la fin, puisqu'ils n'étaient pas le fait du FPR mais des FAR. C'est en effet l'avancée du FPR qui a mis fin au génocide et non les hommes de Turquoise. Ce qu'ont permis, en revanche, les hommes de Turquoise, c'est la fuite des responsables du génocide qui ont trouvé dans les camps du Congo-Zaïre un refuge dont ils ont fait des bases arrière pour des actions de propagande et de coups de main contre le gouvernement de Kigali. Pas plus qu'ils n'ont pu empêcher que ne fuie à l'étranger une population prise en otage.

<sup>17</sup> BRAECKMAN, COLETTE, *HISTOIRE DUN GÉNOCIDE*, Fayard, 1994, page 241

<sup>18</sup> CHRÉTIEN, JEAN-PIERRE, *LE DÉFI DE L'ETHNISME*, KARTHALA, 1997.

<sup>19</sup> La polémique, le scandale pour certains provoqués par la publication du numéro spécial de la revue *Golias* (n° 148 :49 2té 1996) intitulé "Rwanda: l'honneur perdu des missionnaires" ne fait pas disparaître la responsabilité de certains ecclésiastiques et celle de l'institution qu'ils servaient; elle montre simplement, qu'au delà d'un certain degré d'horreur, il devient intolérable de reconnaître que des hommes et des femmes qui, moins que d'autres, auraient du se laisser entraîner sur la pente de la haine raciale, aient pu laisser faire, voire prendre part au génocide.

## **I-6.-... et que veulent banaliser le révisionisme et la thèse du double génocide.**

La presse internationale, essentiellement la presse française et belge "proche des églises et des mouvements humanitaires n'échappe pas à la prégnance de la grille de lecture ethnique de la situation politique du Rwanda d'aujourd'hui, ce qui l'entraîne insensiblement sur le terrain du révisionisme des événements de 1994<sup>20</sup>. C'est ainsi que l'actuel gouvernement d'union nationale constitué après la prise de Kigali par les FAR du général Kagamé sur la base des accords d'Arusha est tenu par certains pour illégitime et critiqué pour son incapacité à défendre les droits de la majorité de la population. Ces critiques servent à justifier les coups de main des infiltrés ou des réfugiés qui sont rentrés du Zaïre, à reprocher au gouvernement, et le maintien en prison des génocidaires et les opérations militaires et de police qu'il fait pour tenter de contenir la guérilla qui agite les préfectures du nord et de l'ouest. Les associations humanitaires dont beaucoup sont liées aux églises et partagent leur malaise, ainsi que les organes de presse qui sont proches d'elles, se croient obligées d'être d'autant plus vigilantes exigeantes et scrupuleuses dans le respect des droits de l'homme par l'actuel gouvernement, qu'elles ont été complaisantes ou passives dans le passé. De là à accuser le gouvernement de se rendre coupable de pratiquer un autre génocide, contre les Hutus cette fois, il y avait un pas important à franchir. Il a été franchi.<sup>21</sup>

Aujourd'hui, les "génocidaires" qui ont cherché refuge à l'étranger et ceux qui les ont aidés et qui les aident à se soustraire à la justice, ont entrepris une entreprise méthodique de révisionisme tendant à faire oublier et à banaliser le génocide de 1994. Ils essaient d'accréditer la thèse du double génocide, en mettant sur le même plan l'offensive du FPR et les massacres qui l'auraient accompagnée, la tragédie des réfugiés hutus du Zaïre, les règlements de compte intervenus depuis que le FPR a pris le pouvoir; ce second génocide se poursuivrait maintenant dans l'ombre et le silence des médias!

De coupables, les meurtriers de 1994 deviennent victimes, ils sont donc innocents. Cette innocence des meurtriers est une des caractéristiques du génocide, qui ne fait pas seulement des masses de victimes, mais qui les fait sans coupables.

En termes politiques, cette propagande est destinée à préparer la reprise des hostilités contre l'actuel gouvernement, en attendant la reconquête du pouvoir, et pourquoi pas la fin du "travail,"<sup>22</sup> entrepris en 1994 pour exterminer les Tutsi et en finir une fois pour toutes avec cette ethnie! Il s'agit de justifier une récidive, en la maquillant en une revanche.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à craindre que la violence latente ne réapparaisse à la première occasion, ce que ne manquent pas d'espérer, de prédire, et très probablement de préparer les cadres des anciennes forces gouvernementales qui ont fui au Zaïre en juillet 1994, en profitant de la protection de l'opération Turquoise. Les témoignages

<sup>20</sup> Parmi ceux qui en France militent contre le révisionisme, il faut noter l'Association Survie qu'anime F.X Yerschave et qui publie une lettre mensuelle "Billets d'Afrique".

<sup>21</sup> Il l'a été par le président Mitterrand qui a répondu à un journaliste de RFI, le 2 décembre 1994, lors du sommet franco-africain de Biarritz, qui l'interrogeait sur le génocide de 1994: "un génocide ou des génocides? Je ne sais pas ce qu'il faut dire!" cité par Gérard Prunier in HISTORY OF A GENOCIDE, opus cité. Colette Braeckman cite cette phrase du président aux journalistes: "Un génocide ou des -génocides? Vous croyez vraiment, vous, que le génocide s'est terminé après que les Tutsis aient pris le pouvoir?" in TERREUR AFRICAINE, opus cité?

<sup>22</sup> C'est le terme "codé" qui était utilisé dans les discours et les circulaires des responsables du régime Habyarimana avant et pendant les massacres. Sources; Les médias du génocide, ouvrage cité.

sont nombreux et concordants sur le fait qu'ils ont vécu en exil comme une armée de réserve se préparant à la revanche, contrôlant la population des camps dont elles ont assuré l'ordre et le ravitaillement à la place ou pour le compte d'ONG débordées.<sup>23</sup> Mais, le Rwanda n'intéresse plus les médias, et le "conflit (continue), violent incessant, entre des personnes, des organisations qui ont exécuté le génocide et le justifient encore et des organisations, des individus, des acteurs collectifs qui ( ... ) tentent de l'expliquer, résistent à sa méconnaissance, aux multiples formes de refoulement, de dénégation des réalités, aux multiples manières de masquer l'événement".

Nous terminerons ce chapitre consacré aux explications" du génocide en citant ce passage de l'avant-propos du numéro spécial que la revue les Temps modernes a consacré au Rwanda-Burundi 1994-1995, car il résume bien ce qu'est encore aujourd'hui l'inconscient collectif à l'égard du Rwanda et combien il sera difficile de changer profondément notre politique à l'égard de ce pays.

"Il y a un béton mental contre lequel nous nous heurtons: cette espèce de certitude qui attache des haines à des identités, croit à des identités communautaires, est convaincue de saisir ainsi la dimension essentielle de quelques tragédies historiques. Ce fond mental, cette affreuse manière de décrire l'Afrique politique est la source de stéréotypes acceptés et reproduits en France par des hommes de pouvoir et par certains médias."<sup>24</sup>

## II. la reconstruction et la réconciliation

À l'exception de quelques immeubles, dont les façades sont marquées par les impacts des balles et des obus, les cicatrices de la guerre sont peu visibles pour celui qui arrive aujourd'hui à Kigali. L'hôtel des mille collines a retrouvé son confort et sa piscine<sup>25</sup>, le Palais de l'assemblée nationale est suffisamment vaste pour que les députés puissent siéger dans une partie du bâtiment qui a été épargnée ou restaurée. L'Université de Butare fonctionne. De part et d'autre de la route goudronnée encore en assez bon état qui suit l'axe Buyumba-Kigali-Butare, les champs sont cultivés, les marchés achalandés, les eucalyptus fournissent le charbon de bois, les perches pour les toitures et les clôtures. Les fours à tuiles dressent leurs architectures pyramidales, les tôles neuves brillent dans le lointain, car les chantiers, de maisons en construction jalonnent la route. Les plantations de thé sont en pleine feuillaison et les usines qui ont été remises en marche avalent leurs stères de bois et traitent à nouveau leurs rations de feuilles. On a du mal à imaginer que cette capitale grouillante de voitures et de piétons vêtus correctement et qui vaquent à leurs affaires, que ces fonds de vallée où des femmes, plus nombreuses que les hommes, il est vrai, et des enfants, sont courbés sur la terre de leurs champs, que ces vastes pentes striées de cultures en terrasses et quadrillées de bananeraies et d'alignements d'eucalyptus aient pu être le cadre d'un des grands drames de ce siècle, et que les auteurs et les rescapés du quatrième génocide commis depuis la première mondiale<sup>26</sup> aient retrouvé les gestes familiers de la vie quotidienne.

<sup>23</sup> MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, *POPULATIONS EN DANGER 1995*, La Découverte

<sup>24</sup> CLAUDINE VIDAL, JEAN-MARC LE PAPE, Les politiques de la haine, Juillet-août 1995 n° 583, avant-propos, *LES TEMPS MODERNES*, opus cité

<sup>25</sup> Des centaines de Malheureux s'y étaient réfugiés en Juillet 1994 et la piscine leur avait servi de réserve d'eau. Des exécutions y furent perpétrées.

<sup>26</sup> Colette Braeckman faisait la même remarque en 1996-, voir *TERREUR AFRICAINE*, ouvrage cité;

Il y a donc bien reconstruction et elle est impressionnante! Certainement si l'on se place du point de vue des malheureux rwandais qui ont repris le travail. Mais, par delà ces apparences d'une reprise d'activité incontestable et d'un retour à la normalité dans la plus grande partie, du pays, à l'exception des préfectures du nord et de l'ouest, la reconstruction ne fait que commencer et la réconciliation est encore, problématique.

## **II-1- La reconstruction est spectaculaire...**

L'effort de reconstruction a été le premier des points évoqués par le premier ministre et le secrétaire d'État aux finances et au plan, en fait par tous mes interlocuteurs.

**II-1-1-**Les indicateurs économiques sont encourageants. Dans son dernier rapport d'avril 1997, la Banque mondiale note que l'économie s'est partiellement redressée: en deux ans le PNB a retrouvé à 72% de son niveau de 1990, il était de 48,% en 1994, l'inflation est tombée de 64 à 9%, les recettes budgétaires sont passées de 4 à 10 % du PNB. Et tout cela, en dépit du retour d'un million trois cent mille réfugiés en trois semaines, entre novembre et décembre 1996!

Ces résultats s'expliquent par l'importance de l'aide financière européenne et, à un moindre degré, internationale, ainsi que par le rôle joué par les exilés de la diaspora de 1959. En dépit de la disproportion entre la part affectée à l'aide humanitaire mise en oeuvre par ECHO pour les réfugiés du Congo-Zaïre et celle affectée à la reconstruction du Rwanda, les programmes de l'Union européenne, ont eu un impact décisif<sup>27</sup>. Ils ont permis la remise en marche des rouages essentiels de l'Etat, la réouverture des écoles et de l'Université, la remise en marche des filières thé et café. Un document de la délégation de l'Union européenne de Kigali chiffre à 458,75 Mecu les fonds européens accordés depuis 1993 aux seuls projets exécutés au Rwanda, à l'exclusion des fonds dépensés pour les réfugiés dans un cadre régional. Les fonds dépensés par ECHO pour des programmes régionaux destinés aux réfugiés se sont élevés à 335 Mecus.

Les réfugiés de la diaspora de 1959 qui ont répondu à l'appel du Front pour reconstruire leur pays dévasté, et dont quelques cent mille sont revenus, constituent certainement le deuxième facteur qui explique le redémarrage du Rwanda. Ils sont revenus avec des ressources, des compétences et des relations qu'ils ont investies dans des constructions et des affaires. Ils ont aussi fourni les cadres qui manquaient à une administration exsangue, dont la plupart avaient fui à l'étranger.

Plusieurs journalistes et témoins racontent les conditions dans lesquelles le gouvernement, d'union nationale du 19 juillet 1994 s'est, installé à Kigali, dans, des chambres d'hôtel, dans des ministères pillés, vides, sans véhicules, ni téléphones. Aujourd'hui les ministres reçoivent leurs visiteurs dans des locaux modestes mais décents, ou sonne le téléphone. Ils ont des collaborateurs, des secrétariats, des voitures. C'est sans doute pourquoi le Président de la République et le premier Ministre et la plupart de mes interlocuteurs qui ont vécu cette désolation, cette période où les ministres allaient à pied. tandis que les ONG roulaient en 4X4, ont tenu à me dire leur fierté, que j'estime légitime, de l'oeuvre accomplie et des projets, plutôt que de me dire leur amertume du soutien français apporté au régime Habyarimana et de l'opération Turquoise.

<sup>27</sup> Celles-ci étaient respectivement de 75% pour les réfugiés et de 25% pour la réhabilitation dans le programme adopté par le Conseil européen le 24 Octobre 1994. Un autre programme pour la réinstallation et la réintégration des réfugiés a été voté à Genève en Novembre 1996.

### **II-1-2-... mais ces résultats doivent être consolidés**

Car ils sont liés à la remise en route et cette phase de transition s'achève. Il faut maintenant travailler pour le moyen et le long terme, ce qui suppose un budget, le pays n'en a pas encore, des réformes profondes et un véritable plan de développement. La Banque mondiale a tracé le schéma de ce que doit être la politique du gouvernement pour 1997 et 1998. Il prévoit la relance de la production, la reprise de la collecte fiscale, la réorganisation du secteur public, diverses réformes concernant la fiscalité et la législation du travail, ainsi qu'une remise en ordre des finances extérieures. Un Plan d'investissement prioritaire pour la période 1996-1998 a été établi pour un montant total de 500 millions d'écus dont 61% de dons fournis pour 47% par l'Union européenne et la Suisse.

Il n'a pas échappé à la Banque qu'à ces cinq objectifs prioritaires devait en être ajouté un sixième - en fait il est placé en seconde position - qui concerne la réconciliation, le respect des droits individuels et la sécurité, le jugement des coupables de génocide et de crimes de guerre, l'assistance aux victimes.

Le discours que m'ont tenu mes interlocuteurs du gouvernement m'a frappé par sa cohérence et son sérieux. Ils sont conscients de la nécessité et de l'urgence de réformes profondes car ils savent qu'ils auront besoin longtemps de l'aide internationale et qu'il leur faudra se conformer aux exigences des bailleurs de fonds. Ils sont plus critiques sur les exigences de la conditionnalité de l'aide sur laquelle nous reviendrons.

### **II-1-3-... en particulier, par la consolidation de l'Etat.**

Je voudrais m'attarder un instant sur la reconstruction des fonctions régaliennes de l'Etat. L'armée est encore la colonne vertébrale de ce gouvernement, non pas tant parce que les militaires font la loi, ils étaient peu nombreux dans cette armée d'exilés et d'opposants, mais parce qu'elle est la: seule organisation qui est dotée d'un minimum de moyens et qui fonctionne. Il serait inconséquent de faire des projets de développement, de prévoir des financements, de réhabiliter des services publics et des infrastructures, et de ne pas se préoccuper du fonctionnement de l'Etat et de ses Services, et en particulier de la Justice, de la Police et de, la Gendarmerie qui sont essentiels dans la période de trouble civil que traverse le pays.

La Reconstruction ne saurait se limiter à l'Exécutif. Elle doit aussi s'étendre au Législatif et au Judiciaire.

J'ai été reçu par le président et le bureau de l'Assemblée nationale de transition ou sept partis sont représentés, à l'exception de celui de l'ancien Président dont les sièges ont été répartis entre les autres formations, le FPR n'ayant que 13 sièges sur 70 et ou l'armée n'est représentée que par six militaires et gendarmes. Cette assemblée désignée et non élue, est donc politiquement composite. Elle est multiethnique et elle compte 12 femmes. J'ai retenu de l'exposé de son Président qu'elle s'est fixée pour objectif de reconstruire et de réconcilier le pays. Un de ses premiers actes législatifs a été de limiter les poursuites aux instigateurs, non aux acteurs du génocide, dont beaucoup ont agi sous l'emprise de la peur ou de l'entraînement. Il prépare un dispositif de questions orales et écrites, d'auditions et d'enquêtes, d'interpellations pouvant aller jusqu'à la censure individuelle d'un ministre ou collective du gouvernement, afin de permettre un contrôle de l'Exécutif, comme l'exige la séparation des pouvoirs dans une démocratie.

Il est un secteur où la reconstruction s'impose avec la plus extrême urgence, c'est celui de la justice. "Plus que des d'agronomes ou des médecins, a pu écrire Colette Braeckman, il faut aujourd'hui des juristes, des avocats."<sup>28</sup> La situation s'est sensiblement améliorée ces derniers mois. Le Conseil supérieur de la magistrature a été installé, la Cour Suprême fonctionne en appel, au rythme de dix affaires par semaine, les tribunaux de première instance fonctionnent dans toutes les préfectures à l'exception de celle, nouvelle, de Umutara. Les 143 tribunaux cantonaux sont maintenant tous dotés du minimum de trois juges prévu par la loi. Le premier Barreau de l'histoire du Rwanda a été installé à Kigali pendant ma mission, ce qui révèle le retard de ce pays dans la construction d'institutions démocratiques qu'il faut non seulement reconstruire mais qu'il faut aussi construire. Car ces institutions dont l'absence ou l'insuffisance ou la démission est cause de la dérive raciale et meurtrière qui a emporté ce pays, sont la condition de la réconciliation.

## **II-2-La réconciliation sera un long chemin...**

Comment faire pour que la vie reprenne entre des voisins qui sont les uns pour les autres, maintenant des victimes ou des assassins, des pillés ou des pillards, des témoins ou des complices, pour qu'elle puisse commencer entre des occupants sans titre et les anciens propriétaires, entre les réfugiés de l'exode de Juillet-Août 1994 et les exilés qui sont partis depuis trente ans, entre les militaires des FAR et ceux du FPR, entre les prêtres et les religieuses qui ont pactisé avec "le diable", (c'est ainsi que certains ecclésiastiques s'expliquent maintenant la folie meurtrière qui s'est emparée de leurs fidèles), et les survivants de ceux qui avaient refusé le "mal"<sup>29</sup>. C'est toute la société rwandaise qui a été touchée par l'entreprise génocidaire, car elle a été menée sciemment pour que le plus grand nombre soit compromis. La réconciliation paraît une entreprise impossible. Comment réconcilier ceux que sépare tant de douleurs, de souffrances, de haines?

Cela n'est possible que par une rupture radicale avec les schémas anciens, par une condamnation sans appel des principes et des pratiques de rejet, d'exclusion et de diabolisation de "l'autre". Cela commence par la disparition de la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité, ce qui est en cours. Tel est le défi qu'essaient de relever le gouvernement rwandais, certains pays amis, la communauté européenne et les institutions internationales, non sans de sérieuses divergences d'appréciation comme nous le verrons plus loin.

La réconciliation est un processus complexe qui exige que soient remplies certaines conditions et d'abord un gouvernement légitime, donc représentatif, l'arrestation, la détention et le jugement des coupables, mais aussi le respect des droits de l'homme, le sort des réfugiés, des exilés, des rescapés, en un mot, les réparations à apporter aux victimes de ces trente dernières années de haines internes .

**II-2-1-**En se référant aux dispositions des accords d'Arusha qui avaient prévu les modalités de partage du pouvoir entre les partis politiques et en se constituant en gouvernement d'union nationale, le gouvernement a montré la voie. Certains veulent ne voir dans les ministres Hutus que des otages ou des alibis, arguant notamment de la démission le 25 août 1995, du premier ministre Twagiramungu et du ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga. Ce procès d'intention est plus calomnieux que grave, parce que s'il fait outrage à des personnes qui ont pris des

<sup>28</sup> BRAECKMAN, COLE 11, *HISTOIRE D'UN GÉNOCIDE*, opus cité, page 328.

<sup>29</sup> D'après le Vatican, 3 évêques, 250 ecclésiastiques, prêtres et religieuses ont trouvé la mort d'avril à Juin 1994.

risques considérables, il révèle que ceux qui le soutiennent ne croient pas à la réconciliation et ne lui donnent aucune chance. Le reproche fait au gouvernement d'avoir reporté à cinq ans au lieu de deux la fin de la période de transition prévue pour les élections est plus, sérieux car il jette une suspicion sur les intentions de ceux qui ont conquis le pouvoir par les armes, et surtout, il retarde le nécessaire élargissement de sa base politique. Mais, enfin? Alors que les réfugiés viennent à peine de rentrer, que des litiges pour la récupération des maisons et des terres sont pendants, que des "infiltrés" créent des incidents dans les préfectures de Fouest, que l'État peine à assumer toutes ses tâches, que les prisons sont pleines et que les tribunaux n'ont encore, ni à Kigali, encore, -moins à Arusha, montré que la justice est véritablement en marche, serait-il réaliste et raisonnable de prévoir des élections? Pourraient-elles se dérouler sur d'autres bases que sur celles qui ont conduit à l'affrontement? Il faut ici méditer le cas du Burundi que les élections de 1993 n'ont pas préservé des massacres ethniques!

Il faudra bien sortir de ce dilemme, c'est évident. Mais il paraît plus judicieux de demander au gouvernement de faire en sorte que, d'ores et déjà, la citoyenneté et non l'ethnicité soit une réalité, dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, d'insister pour qu'il veille à ce que ses officiers, ses policiers, ses préfets, sous-préfets et bourgmestres ne pratiquent pas une politique de revanche.

**II-2-2-**Certains ont appelé un peu vite à l'amnistie, ou à sa version chrétienne, le pardon, estimant que la culpabilité du génocide est partagée par trop de monde pour que la justice puisse être rendue individuellement. L'argument ne peut pas être retenu, car même en Afrique un génocide ne peut pas rester impuni, d'autant que bon nombre d'étrangers en portent une part de responsabilité. Il faut d'abord que la justice passe, que soient jugés et condamnés les responsables, les chefs qui ont préparé et dirigé ces massacres, car il faut que le peuple rwandais retrouve des repères et des certitudes. Et il ne pourra les trouver et leur faire confiance, que s'ils sont enracinés dans les principes universels du respect de la vie, du respect de l'autre.

Les tribunaux nationaux ont commencé leurs travaux au début de cette année, en application de la loi sur le génocide et les crimes contre l'humanité commis depuis Octobre 1990.<sup>30</sup> D'après le rapport du HRFOR<sup>31</sup>, à la fin du mois de juin, les chambres spécialisées des tribunaux de première instance de dix préfectures sur treize avaient rendu 142 jugements, prononcé 61 condamnations à mort, et 38 peines de prison à vie. Aucune peine capitale n'a été exécutée à ce jour, bien que cinq appels aient été rejetés. 84 dossiers sont en cours de procédure. Signes forts, 8 acquittements ont été prononcés et 25 peines ont été réduites en application de la procédure de confession et de culpabilité (Confession and Guilty Plea Procedure). Le rapport note les progrès enregistrés ces derniers mois dans l'administration de la justice et le déroulement des procès: témoins à charge plus nombreux à venir au tribunal, accès aux dossiers des accusés plus facile, amélioration du respect des procédures du fait de l'intervention des avocats dont les interventions ont doublé depuis le début de l'année pour concerner près de la moitié des affaires jugées, augmentation des demandes d'ajournement et des appels. En mai et juin, 200 nouveaux inspecteurs de police judiciaire ont été formés et déployés pour accélérer la constitution des dossiers d'accusation des très nombreux détenus

<sup>30</sup> Loi organique du 30 août 1994, dite "Genocid law".

<sup>31</sup> HRFORIRPT/52/1:15 Juillet 1997/E. High Commissioner for Human rights Field operation in Rwanda; nous traduirons ici par Haut-commissariat. L'intervention- de cet organe spécialisé des Nations Unies a commencé en 1994, en aidant le rapporteur spécial Degni-Sogni dans la rédaction de son rapport sur les massacres. Aujourd'hui, la mission du Rwanda compte 78 observateurs internationaux et 60 nationaux.

qui n'en ont pas et dont certains pourraient être relâchés faute de charges suffisantes. Ces résultats doivent beaucoup à des aides techniques et financières extérieures, mais ils sont appréciables compte tenu de l'état de délabrement dans lequel se trouvait le système judiciaire rwandais avant et après le génocide. Aussi le HRFOR en félicite-t-il les magistrats du siège et du parquet ainsi que l'administration pénitentiaire. Il n'en demeure pas moins qu'à ce rythme, il faudra des décennies pour juger les actuels prévenus. C'est dire que l'effort doit être poursuivi et par les autorités nationales et par les coopérations étrangères. C'est une des recommandations de la HRFOR.

La mise en route du Tribunal pénal international pour le Rwanda a été particulièrement laborieuse<sup>32</sup>. Au 15 juillet, trois procès étaient commencés et 13 inculpations avaient été prononcées. Le procureur adjoint du tribunal d'Arusha qui peut maintenant compter sur cinq substituts nous a dit que les procédures concernant 22 détenus seront en état à la fin de l'année et que certaines pourraient être regroupées pour le procès.

**II-2-3-**Les observateurs de la mission internationale du Haut Commissaire aux droits de l'homme, la HRFOR, installée à Kigali veillent au respect des droits de l'homme. Par les informations, qui leur sont adressées, des enquêtes sur place et des démarches auprès des autorités et du gouvernement, ils suivent les atteintes à la vie et à la sécurité des personnes, le fonctionnement de la justice, (nous venons de l'évoquer), la situation des détenus dans les centres et les prisons, le devenir des réfugiés .

Son dernier rapport d'activité portant sur les mois de mai et juin fait état d'une sérieuse dégradation de la sécurité, dans les préfectures de l'ouest, par suite de la multiplication des attaques de membres des ex-FAR à partir du Congo contre les populations et les autorités civiles.<sup>33</sup> Sur l'ensemble du pays, 2.873 personnes ont été tuées pendant les mois de mai et juin, dont 2.519 par les forces gouvernementales. Dans la seule préfecture de Ruhengeri, 2.020 personnes ont trouvé la mort au cours des combats et des opérations de bouclage et de recherche menées par l'armée. Pendant ces deux mois, 18 fonctionnaires d'autorité avaient été tués dont un sous-préfet. Un rapport plus récent<sup>34</sup> sur les meurtres et les agressions commis contre les fonctionnaires administratifs et judiciaires évalue à 137 le nombre de personnalités officielles, administratives et judiciaires qui ont été attaquées depuis le début de l'année, dont 108 ont perdu la vie. Il en fait porter la responsabilité aux membres des ex-FAR, des milices Interahamwe et d'autres groupes d'opposants. Cette montée de l'insécurité dans le nord-ouest et l'ouest, où était le bastion hutu du régime Habyarimana, montre que certains n'ont pas renoncé à reconquérir le pouvoir par les armes et qu'en s'attaquant aux représentants de l'administration et de la justice, ils s'en prennent à la reconstruction de la société civile et au retour à l'État de droit.

Ces attaques et les opérations militaires qu'elles provoquent font des victimes dans les populations, victimes qu'il est facile d'imputer aux forces de l'ordre et de reprocher au gouvernement, Comme étant des règlements de compte, alors qu'elles ne sont peut-être que le fait de soldats, apeurés, mal entraînés, mal commandés. C'est pourquoi le gouvernement se doit d'être très vigilant et ferme en cas de dérapages. Peu de temps avant mon arrivée à Kigali, trois drames ont montré que le respect des droits de l'homme au Rwanda demeurait encore problématique, en même temps qu'ils montraient que le ressort ethnique est toujours au cœur de la lutte pour le pouvoir. Le 8 août, des dizaines, voire des centaines de personnes

<sup>32</sup> Créé le 8 Novembre 1994 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 855.

<sup>33</sup> HRFOR/RPT/13/MAY-JUNE 1997/E, diffusé le 7 août 1997.

<sup>34</sup> HRFOR/STRPT/56/1/28 August 1997/E

rassemblées au marche de Mahoko dans la commune de Kanama (Gizenyi) tombaient sous les balles de l'armée qui prétend avoir répliqué à des tirs d'infiltrés dissimulés au sein de la population; opération militaire ou vengeance délibérée? L'auditorat militaire devant lequel ont été déférés treize officiers, le dira peut-être.<sup>35</sup> A quelques kilomètres 185 prisonniers sont tués dans le cachot de la commune de Rubavu sous prétexte de tentative d'évasion, et le 15 août, plus de cent vingt Tutsi de nationalité congolaise réfugiés au camp de Mudende sont assassinés.

Le HRFOR fait état de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de dresser un état complet de la situation dans les prisons et les centres de détention, faute d'avoir pu les visiter tous.<sup>36</sup> Il relève l'augmentation sensible du nombre des détenus depuis janvier 1996: 65.300 en janvier 1996, 78.500 en Juillet, 98.000 en janvier 1997, répartis entre 60.900 détenus dans 17 prisons centrales et 37.000 dans 183 centres de détention. Le HRFOR évaluait à 68.000 le nombre des détenus dans 19 prisons centrales à la fin du mois de mai. Ces chiffres sont inquiétants car ils montrent que plus de deux ans après les événements, les arrestations continuent. Il est vrai que certaines arrestations n'ont pu se faire qu'avec le retour des réfugiés du Congo. Reste une question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante: puisque la loi ne retient que la poursuite des instigateurs des massacres, n'est-il pas possible de procéder dès maintenant à un désengorgement des prisons en renvoyant chez eux certains détenus?

Des 9 prisons centrales qu'il a visitées, le HRFOR retient qu'elles sont en majorité surpeuplées, et que les conditions de logement et les installations sanitaires sont déficientes. La situation serait plus grave encore dans les prisons communales et les cachots de la gendarmerie. Au cours des derniers dix huit, mois, le HRFOR a relevé 544 décès en détention dont 400 dus à la maladie, et 109 pour cause de tentative d'évasion. Saisi de ce rapport, le gouvernement a organisé le 1<sup>o</sup> août une visite de la prison de Ruhengeri à laquelle le HRFOR a été invité à participer.

Le HRFOR a été saisi depuis le début de l'année de 62 cas impliquant la mort de 109 prisonniers tués par les forces de l'ordre au cours d'une évasion ou d'une arrestation. Rapporté aux 120.000 détenus, le chiffre est faible et ne traduit pas une pratique systématique des "exécution extra-judiciaires". Des recommandations ont été faites au Gouvernement par la HRFOR à qui il a été répondu que des mesures ont été prises pour améliorer la formation et l'entraînement des forces de police et de gendarmerie, pour enquêter sur les cas douteux et pour sanctionner les coupables. Un auditorat militaire a été créé qui a ouvert sa première audience pendant mon séjour à Kigali.

**II-2-4-**Après le retour massif et brutal des réfugiés du Congo en Novembre et Décembre de l'année dernière, le flux a continué mais dans de bien moindres proportions. Le HCR qui n'a plus enregistré que 50.000 retours pour les mois de mai et juin envisageait la fermeture des camps de transit. Le retour de ces réfugiés et la disparition des camps qui étaient devenus des bases arrières militaires a fait disparaître la menace d'une reconquête du Rwanda par les ex-FAR à partir du Congo. Mais il a encore aggravé les problèmes de la réinstallation de tous ceux qui se retrouvent maintenant en compétition pour rentrer en possession de leurs biens, tels les réfugiés hutus de 1994, avec ceux, tels les réfugiés tutsis de 1959, qui se les sont appropriés pendant leur absence... Le gouvernement a pris la sage de décision de ne pas

<sup>35</sup> Une dépêche d'AFP rapporte que quatre officiers de l'APR, accusés du massacre d'une centaine de civils en 1995, ont été condamnés le 12 Septembre à 28 mois de prison par la cour militaire de Kigali.

<sup>36</sup> HRFORISTRPT/5511/28 August 1997/E

admettre que les exilés puissent réclamer le retour de leurs biens au-delà d'une absence de dix ans. Comment cette directive est-elle appliquée sur le terrain?

La réconciliation appelle également que réparation soit faite aux victimes. Les rescapés, veuves et orphelins doivent être l'objet d'une grande sollicitude, d'autant que pèse sur eux le reproche d'avoir échappé au sort commun, au prix de quelle trahison? Il faut s'occuper des victimes, des veuves et des orphelins, des rescapés. Il faut reconstruire des maisons pour les réfugiés et les exilés qui sont rentrés. Il faut réinsérer dans la vie civile les orphelins, les "boys" qui ont rejoint l'armée du FPR. Un programme de démobilisation et de réinsertion de 37 millions de \$ a été mis en place par le PNUD destiné à 57.000 personnes, dont 40.000 pour les ex-FAR et 17.500 pour l'APR.

### **III Le devoir de solidarité et de coopération de la communauté internationale**

L'aveuglement à l'égard des dangers de l'ethnisme et une certaine complicité de l'Eglise catholique, de la Belgique et de la France avec le régime Habyarimana, l'inertie des organisations internationales et de l'Union européenne lorsque le génocide a éclaté, font peser sur la Communauté internationale une grande responsabilité dans la reconstruction du Rwanda et la réconciliation de ses habitants. Les propos extrêmement sévères que tiennent les nouvelles autorités rwandaises à leur endroit ne sauraient les dispenser de reconnaître les erreurs commises. Elles peuvent espérer les faire oublier en répondant, aux appels à l'aide d'un gouvernement attaché à une tâche herculéenne et en ne se laissant pas paralyser par une vigilance trop scrupuleuse qui leur ferait perdre le contact de réalités inconfortables mais inévitables. "L'effusion humanitaire"<sup>37</sup> ne doit pas avoir pour effet de paralyser l'action du gouvernement qui, pour imparfaite qu'elle soit, est celle d'un gouvernement d'union nationale qui s'est attelé à la tâche gigantesque de refonder la nation sur des bases citoyennes, moins cléricales, et non raciales, de rebâtir l'Etat et de relancer l'économie, qui supporte la presse et qui accepte que des commissions d'enquête internationales fassent leur travail. "Force est de constater que ceux qui étaient hier les amis inconditionnels du Rwanda se sont aujourd'hui transformés en censeurs impitoyables!"<sup>38</sup> Il est difficile de coopérer efficacement avec un tel état d'esprit!

**III-1-**L'Union européenne a fait un chemin appréciable dans cette direction, depuis la mission Plumb de juillet 1994 et la conférence de La Haye, des 16 et 17 Septembre 1994. L'adoption d'une position commune le 24 Octobre 1994 et celle d'un programme de réhabilitation du 25 Novembre 1994 ont permis que l'aide aux réfugiés continue, que soient surmontées les ambiguïtés de la conditionnalité et que la coopération reprenne avec les autorités gouvernementales.<sup>39</sup> Aujourd'hui, l'Union européenne est le premier bailleur de fonds du Rwanda et elle joue un rôle essentiel dans la reconstruction. Son action est reconnue, même si l'importance donnée aux opérations "humanitaires" au Congo et les moyens donnés à Echo ont été l'objet de critiques sévères. Le Président de la République et les ministres qui m'ont reçu, m'ont tous exprimé et leur reconnaissance pour l'aide apportée et leur espoir que l'Union

<sup>37</sup> l'expression est de Rony Brauman, in *Génocide, information et bons sentiments*. MÉDECINS SAINS FRONTIÈRES, *POPULATIONS EN DANGER*, 1995, La découverte. Paris.

<sup>38</sup> BRAECKMAN, COLETTE, *HISTOIRE D'UN GÉNOCIDE*, opus cité, page 329.

<sup>39</sup> FABRE, D, *L'Union européenne face à la crise rwandaise*, AFRIQUE CONTEMPORAINE n° 178, 2° trimestre 1996, Documentation française, Paris.

européenne la continuera et améliorera encore sa compréhension de leur action. J'ai d'ailleurs pu constater sur cette orientation une très forte convergence de vue des ambassadeurs et des chargés d'affaire de l'Union que j'ai rencontrés à Kigali.

Il est évident que pour prévenir que le cycle infernal des provocations et des règlements de compte ne reprenne, il faut que la communauté internationale accompagne ce pays et son gouvernement. Quelle institution, sinon l'Union européenne, peut avoir la volonté et la capacité de le faire? Pourquoi ne pas proposer au . gouvernement rwandais d'établir avec lui un pacte de coopération et de développement portant sur tous les aspects de la reconstruction et de la réconciliation du pays, c'est à dire allant au-delà des seuls objectifs économiques et financiers et prenant en compte les conditions politiques, administratives et sociales de la reconstruction du pays? Ce pacte destiné à couvrir les cinq ou les dix prochaines années pourrait comporter une ouverture sur les pays voisins de la région des Grands Lacs. Il pourrait peut-être même s'inscrire dans un dispositif et une politique régionale de l'Afrique des Grands Lacs et, à ce titre, faire partie intégrante de la nouvelle configuration des accords ACP-UE.

**III-2-**En me recevant, les responsables politiques rwandais n'ont jamais manqué de dire qu'ils ne recevaient pas seulement le Président de la Commission du développement du Parlement européen, mais un responsable politique français et qu'ils voyaient dans ma venue le présage, peut-être même le premier pas d'un changement d'attitude du gouvernement français à leur égard. Le Premier ministre m'a fait valoir que huit ministres rwandais s'étaient rendus à Paris depuis 1994 alors que seul M. Emmanuelli avait fait le déplacement à Kigali. Il m'a annoncé comme prochaine la rencontre des ministres des affaires étrangères à Paris dont le principe est accepté de part et d'autre, non sans ajouter que "c'est à la France de prendre l'initiative de la reprise des relations". Dans la mesure où les relations diplomatiques n'ont jamais été rompues et sont même satisfaisantes, puisque la France doit commencer bientôt la reconstruction de son ambassade, ce souhait ne peut concerner que des relations de compréhension et de coopération.

Le gouvernement rwandais et les associations françaises et rwandaises qui n'ont pas été compromises avec le régime Habyarimana, comptent sur le gouvernement de Lionel Jospin pour définir et appliquer une nouvelle politique africaine, pour que notre Pays ne soit plus en arrière de la main par rapport aux États-Unis et à l'Union européenne dans l'effort de reconstruction et de réconciliation entrepris par le gouvernement d'union nationale Bizimungu-Kagamé.

Il me paraît en effet que la France devrait regarder le Rwanda d'aujourd'hui comme un des membres de cette nouvelle Afrique que nous appelons de nos vœux avec lesquels nous devrions tisser des relations de partenariat, dans le respect mutuel et le partage équitable d'intérêts communs. Ses dirigeants appartiennent à une génération qui n'a connu que les compromissions de régimes corrompus et dictatoriaux et qui aspire à construire autre chose. Je ne pense pas que notre intérêt soit de bouder ou de nous méfier du gouvernement Bizimungu - Kagame, sous prétexte qu'il serait le vassal de l'Ouganda ou le complice de Kabila. Notre intérêt, de mon point de vue, est que ce gouvernement réussisse, car son échec serait catastrophique et pré luderait à des convulsions qui seraient la réédition de celles qu'il a déjà connues. Dès l'instant où l'appui que nous lui apporterions serait sincère et sans ambiguïtés, nous pourrions faire valoir, avec de meilleures chances d'être écoutés, nos attentes d'institutions et de pratiques plus démocratiques, nos préoccupations quant au respect des droits de l'homme. Il nous faudra enfin adopter une attitude claire lorsque nous serons saisis

par le Tribunal international de demandes d'extraditions, comme celle de l'ancien curé de la Sainte Famille sur lequel pèsent de graves soupçons, afin d'éviter que ne se développent des débats passionnés et malsains dans l'opinion et les médias, sur fond d'anticléricalisme et de non respect du droit d'asile par un gouvernement de gauche!

**III-3-** Avant toute question de financements, de montants de crédits, il faut que soit clarifiée la place de l'humanitaire par rapport au politique. Rony Brauman a écrit des phrases fortes et courageuses à ce propos dans le rapport de Médecins sans frontières de 1995: "La morale humanitaire, ou plutôt le sentimentalisme qui ronge notre capacité d'indignation et se fait passer pour elle, a permis au monde de se dispenser de morale". Une morale s'impose aujourd'hui à la communauté internationale au Rwanda: poursuivre sans faiblesse et rapidement, avec les garanties que doit avoir tout accusé, les responsables du génocide, ceux qui l'ont préparé, encouragé, justifié, ordonné, mais aussi réagir contre ceux, voire les poursuivre, qui tiennent encore des discours racistes, qui tentent de banaliser le génocide. Car, écrit encore Brauman, "nos devoirs humanitaires envers les victimes ne doivent pas "faire oublier" nos devoirs politiques envers les bourreaux".<sup>40</sup>

**III-4-** Comment ne pas souhaiter que l'Eglise catholique prenne ses responsabilités, elle dont l'autorité, l'emprise morale mais aussi politique et économique reste considérable au Rwanda, et qui est encore la première force morale de ce pays? Il faut espérer que la voix de certains de ses membres sera entendue par sa hiérarchie et qu'elle comprendra qu'il lui faut montrer l'exemple de la rupture avec les errements d'hier.<sup>41</sup> Ces errements sont ceux d'une trop grande implication dans la gestion économique et sociale du pays, ceux de l'application d'une grille ethnique à la société rwandaise. Il lui faudra tirer les conséquences du discours du Pape sur le nécessaire jugement des ecclésiastiques compromis. Car le commandement évangélique du pardon que l'Eglise, met en avant ne peut pas dispenser de rendre compte devant la justice des hommes. Il ne peut signifier ni l'impunité ni l'oubli. De même, le soutien à apporter à ceux qui sont accusés de responsabilité dans le génocide ne peut faire oublier le devoir de compassion pour les victimes du génocide. Une parole claire de l'Eglise sur les responsables et sur les victimes du génocide aurait un impact considérable et contribuerait à lever une hypothèque sur l'avenir. Car le silence embarrassé des responsables de l'église au Rwanda, voire certaines déclarations et initiatives maladroites, pèsent sur toute la société rwandaise en entretenant une ambiguïté malsaine. Elles sont un terreau propice à l'esprit de vengeance et de revanche.

## Pour conclure

Le Rwanda est une terrible défi à notre conscience d'Occidentaux et à la communauté internationale, ainsi qu'aux églises chrétiennes qui se réclament des valeurs humanistes et universelles qui sont au coeur de notre civilisation. Il l'est pour l'Europe, et plus particulièrement pour la Belgique qui a entretenu des rapports très étroits, et au plus haut niveau, avec Habyarimana, pour la France qui avait vu dans le Rwanda un de ses postes avancés sur la ligne de partage des influences politiques et linguistiques qui sépare l'Afrique occidentale de l'orientale, l'Afrique francophone de l'anglophone, pour l'Union européenne qui

<sup>40</sup> MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, *POPULATIONS EN DANGER*, 1995, opus cité.

<sup>41</sup> Un groupe de chrétiens a adressé au pape Jean-Paul II un mémorandum pour lui faire part de leurs "préoccupations sur l'attitude de l'Eglise catholique face à l'évolution socio-politique du pays après le génocide" Mars 1996. Ce document plaide pour un renouvellement des responsables de l'Eglise au Rwanda et pour une nouvelle pastorale de repentir et de réparation.

est le premier des bailleurs de fonds qui aident ce pays détruit. L'attitude ambiguë, puis embarrassée qui fut celle de la diplomatie et de la coopération française après que les Belges aient décidé de jouer le jeu des accords d'Arusha, puis après leur départ du Rwanda au début du génocide, est encore aujourd'hui marquée de cette ambiguïté initiale. Elle est la cause de divergences avec la politique de l'Union européenne à l'égard du Rwanda. Elle a été à l'origine de blocages et de retards dans l'octroi des aides à apporter au gouvernement Bizimungu - Kagamé. La tragédie du Rwanda fait obligation à l'Union européenne; de repenser et de redéfinir ses relations avec le continent africain, dans le respect de son aspiration à l'unité, mais aussi dans l'attention portée à sa diversité. Le Rwanda est comme un seuil à passer pour retrouver le contact avec la nouvelle Afrique qui est en train de se construire derrière les écrans de nos médias, le filtre de nos préjugés archaïques et souvent nostalgiques, le leurre de nos illusions et de nos complaisances, les erreurs et les fautes de ces trois décennies de néocolonialisme à courte vue. La négociation de ce que sera "l'après-Lomé IV donne un relief et une urgence particulière à cet "autre" regard sur l'Afrique" qui pourrait être d'abord un autre regard sur le Rwanda. Quant à la France qui a une certaine responsabilité dans l'histoire de ces dernières années au Rwanda, ne serait-ce que parce qu'elle a toujours considéré que ce pays francophone méritait, à ce titre, un traitement particulier, elle doit prendre des initiatives fortes pour rompre avec le cycle infernal dans lequel ce pays a été entraîné et peut se retrouver pris à nouveau. Le gouvernement actuel du Rwanda s'efforce de construire sa légitimité sur une identité nationale et non plus ethnique, sur un Etat de droit et des institutions démocratiques, inspirée des accords d'Arusha. Il vise à une réconciliation nationale, précédée d'un jugement des responsables du génocide assorti des garanties d'un appareil judiciaire reconstitué. Il demande l'aide internationale, et il accepte que ses prisons et les "bavures" de son armée fassent l'objet de contrôle et d'enquêtes. Il mérite un appui fort et durable. C'est ce que font les Etats-Unis, sans états d'âme, c'est ce que fait l'Union européenne. C'est ce que la France devrait faire. Le moment est venu de mener une politique de coopération active au Rwanda avec un gouvernement qui est sans doute et pour quelques années encore le seul rempart contre de nouvelles violences ethniques et, je l'espère car je l'en crois capable, l'artisan d'un nouveau Rwanda redevenu un peuple et une nation, qui ne soit pas seulement un pays, un enclos de guerres prétendues ethniques ou tribales.